



Commission : Association Scolaire Intercommunale Région Echallens - ASIRE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

En tant que membre de la commission de l'Association Scolaire Intercommunale Région Echallens nommé par le conseil, je vous expose les grandes lignes des activités que nous avons eues l'occasion de conduire durant la dernière année.

L'Association a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire I, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière.

Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires et les devoirs surveillés. De plus, d'autres activités parascolaires telles que les cantines scolaires, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école sont possibles si elles s'inscrivent dans un cadre d'intérêt régional.

Le « conseil intercommunal » joue dans l'association le rôle de conseil communal. Il est composé de délégués de toutes les communes membres de l'ASIRE.

Les membres de la commission représentant les intérêts de la commune de Montanaire étaient jusqu'à peu Messieurs Julien CRISINEL, Abram POINTET (également membre du Conseil d'Établissement CET), Flavian STOLL (Président de la Commission de Gestion CoGest) et Olivier JUNOD comme remplaçant, ainsi que Cécile CRISINEL FAVRE et Yves-Alain BIGLER (membre du Comité de Direction CoDir) pour représenter l'exécutif de Montanaire. Messieurs Julien CRISINEL et Abram POINTET se sont retirés de la commission, celle-ci recherche 2 nouveaux membres, avis aux intéressés !

La commission a siégé à 4 reprises durant ces 12 derniers mois.

Divers préavis ont été discutés et approuvés :

- Crédit d'investissement pour l'affichage numérique frontal ;
- Crédit d'étude pour l'extension du site scolaire des Trois-Sapins ;
- Crédit d'investissement pour la rénovation du pavillon des Trois-Sapins ;
- Crédit d'investissement pour le changement des luminaires du site des Trois-Sapins ;
- Les différents préavis pour les comptes, les budgets et les rapports de gestion ;

Une nouveauté est apparue cette année à la clôture des comptes. En effet, en 2023, la Commission de Gestion, présidée par votre orateur, avait soulevé un point au Comité de Direction concernant l'attribution des excédents de revenus. Depuis cette année, les excédents de revenus sont provisionnés et un préavis spécifique est soumis au Conseil Intercommunal pour la redistribution aux communes et/ou la réalisation d'amortissements extraordinaires.

Lors de la séance du 30 avril 2024, la CoGest, a soulevé différents points au Conseil Intercommunal concernant les comptes 2023 et la gestion.

- Le budget consacré aux courses et camps d'école n'est utilisé par les Directions d'établissement qu'à hauteur de 86% avec des disparités entre les établissements. Un montant de plus de CHF 100'000.- reste à être utilisé.
- Entre 2015 et 2023, les coûts par habitant n'ont augmenté que de CHF 21.-, passant de CHF 546.- à CHF 567.-, soit une augmentation de 4% en 8 ans. Le regroupement dans l'Association des 27 Communes et la modernisation des Infrastructures a permis de maîtriser ces coûts.

Quelques chiffres :

- L'Association est composée de 26 Communes habitées par près de 30'000 habitants dont plus de 4'000 élèves scolarisés dans les établissements de l'ASIRE ;
- Le budget annuel dépasse CHF 20 millions ;
- En 2014, il y avait 35 sites et l'Ambition2030 prévoit 17 sites modernes et adaptés à un enseignement de qualité ;
- Plus de 46'000 repas sont servis annuellement ;
- 1600 abonnements de Transport Public sont délivrés et 800 élèves du primaire sont transportés en minibus ;
- Un contrôle dentaire est assuré dans une caravane historique du Gros-de-Vaud, mais maintenue et modernisée pour également procurer des soins curatifs.

Dans l'ensemble, l'ASIRE est en avance par rapport à certaines communes vaudoises ou autre association pour proposer aux élèves des installations modernes et de qualités, tout en maîtrisant les coûts et en assurant la journée continue telle que souhaitées par le peuple vaudois.

A souligner que depuis l'année dernière, le bureau central est soutenu par Mme Marjorie Franzini en qualité de Secrétaire, en plus de ses fonctions à Montanaire, et que je tiens à féliciter pour son excellent travail.

En conclusion, je demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et vous remercie pour votre attention.

Flavian Stoll, rapporteur



Bureau communal

Case postale 80, 1410 Thierrens

conseil@montanaire.ch